



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.483/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

13 novembre 2020  
Original : Anglais

22<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Vidéoconférence, 15-16 décembre 2020

**Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD – examen des progrès pour la période mai – octobre 2020**

**Rapport d'avancement**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2020



## **Rapport d'avancement**

1. L'adoption lors de la COP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019) des décisions IG.24/2 « Gouvernance », IG.24/3 « Mise en œuvre et suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable [SMDD] 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée [Plan d'action CPD] », et IG.24/4 « Études d'évaluation » a ouvert la voie aux travaux de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et de son Comité de pilotage au cours de la période biennale 2020-2021. Les activités en cours découlant de ces décisions sont comprises dans le Programme de travail et le budget du PNUE/PAM pour 2020-2021 (décision IG.24/14).
2. Le présent document comprend tout d'abord des contributions fournies par les membres du Comité de pilotage de la CMDD sur des actions significatives qui contribuent aux travaux de la CMDD, à la mise en œuvre de la SMDD au niveau régional ou national, et/ou à la mise en œuvre des décisions pertinentes de la COP 21.
3. Ce document fournit également des informations sur le travail effectué pour la période mai – octobre 2020, à la suite des conclusions et recommandations de la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (vidéoconférence, 13-14 mai 2020).
4. Sur la base des progrès décrits dans le présent document, les questions à examiner sont présentées dans le document de travail UNEP/MED WG.483/4 « Rapport sur des questions spécifiques ».

### **A. Actions notables entreprises par les membres du Comité de pilotage de la CMDD**

*(par ordre alphabétique, à partir de l'original du document en anglais)*

#### ***Italie : politiques, mesures et activités entreprises au niveau national pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses objectifs de développement durable (ODD)***

5. Conformément à la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de ses ODD au niveau national, notamment par le truchement de la SMDD, la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) de 2017 est en cours de révision dans le cadre d'un processus participatif ouvert impliquant tous les niveaux des pouvoirs publics et les principales parties prenantes, avec le soutien du secteur universitaire et de la recherche. Ce processus bénéficiera d'un projet financé par la Commission européenne (CE) dans le cadre du programme de réforme structurelle 2017-2020, intitulé « Cohérence des politiques pour le développement durable : intégrer les ODD dans le processus décisionnel italien », présenté par le ministère italien de l'Environnement, du Territoire et de la Mer (IMELS) en octobre 2019. Le projet, réalisé en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la direction générale du soutien aux réformes structurelles (DG REFORM), vise à définir une éventuelle feuille de route menant à une réforme législative et structurelle en vue de renforcer la cohérence des politiques dans la réalisation des ODD en Italie.
6. Les collectivités locales et régionales ont approuvé la SNDD et contribuent au processus de mise en œuvre en définissant leurs propres stratégies de développement durable. Afin de soutenir leurs efforts, l'IMELS a établi un mécanisme de coordination avec les régions, les provinces autonomes et les villes métropolitaines, en leur apportant également un soutien financier, dans le but d'échanger des expériences et de comparer les approches méthodologiques afin d'accroître la cohérence dans la mise en œuvre des stratégies régionales et métropolitaines. Afin de garantir une synergie efficace avec le Forum national pour le développement durable, lancé par l'IMELS pour renforcer l'engagement de la société civile et des parties prenantes, les autorités locales mettent actuellement en place des forums régionaux axés sur le développement durable.

7. En ce qui concerne les priorités identifiées dans le programme politique national, en référence à la mise en œuvre de l'ODD 14 « Vie aquatique » et conformément aux décisions de la COP 21, l'Italie promeut des politiques de réduction des déchets marins, ainsi que des technologies et des actions innovantes pour favoriser la décarbonisation et la réduction des gaz à effet de serre et des polluants des secteurs maritimes. Le projet de loi *Salva Mare* (sauver la mer), qui favorise la collecte en mer, dans les lacs et les rivières, et l'élimination dans les ports, des déchets de la pêche accidentelle, principalement des déchets plastiques marins, sans aucune redevance à payer par les pêcheurs, est en cours d'approbation finale par le Parlement italien. Dans ce contexte, l'initiative « ports verts » vise à adapter les infrastructures portuaires aux normes de durabilité environnementale, par exemple l'électrification des quais et l'utilisation de technologies et d'énergies alternatives pour la réduction de la consommation d'énergie dans les ports. Les lignes directrices pour la transition énergétique des ports, récemment établies par l'IMELS en conformité avec le Plan national intégré pour l'énergie et le climat, répondent à ce défi. Enfin, l'Italie est fermement engagée à œuvrer en faveur de la désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (initiative Med SO<sub>x</sub> ECA<sup>1</sup>), en menant des activités de promotion dans tous les forums internationaux et régionaux pertinents, tout en finançant des projets de recherche spécifiques sur ce thème.

***MEPIELAN : initiative phare de la SMDD au titre de l'objectif 6 « Gouvernance »***

8. Dans le contexte du suivi de la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD et en vue de la mise en œuvre de l'initiative phare de la SMDD « Encourager l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès du public à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) », un protocole d'accord a été signé en octobre 2020 entre le Centre MEPIELAN/Université Panteion d'Athènes, Grèce, et MIO/ECSDE (partenaire du PNUE/PAM, observateur de la CMDD). Les parties ont convenu de coopérer avec les secrétariats de la Convention d'Aarhus de la CEE-ONU et du PNUE/PAM – Convention de Barcelone pour organiser une activité de renforcement des capacités à l'appui de cette initiative phare, en vue de promouvoir l'engagement des ONG concernées et de renforcer la capacité de mise en œuvre des autorités publiques. On trouvera de plus amples informations ci-après, sous la rubrique « D. Initiatives phares de la SMDD ».

9. En outre, en vue du lancement de l'initiative phare de la SMDD « Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords environnementaux, y compris les évaluations d'impact environnemental et les évaluations stratégiques environnementales », sur la base de la note conceptuelle préparée par MEPIELAN et examinée lors de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019), et à la suite d'échanges avec le Secrétariat en juillet et septembre 2020, MEPIELAN a soumis au Secrétariat une proposition de projet sur l'approche de confiance du public (*public trust approach* – PTA) pour la mise en œuvre de cette initiative phare de la SMDD. On trouvera de plus amples informations ci-après, sous la rubrique « D. Initiatives phares de la SMDD ».

***Monténégro : Processus d'évaluation et projets financés par le FEM***

10. Le ministère du Tourisme et du Développement durable du Monténégro a amorcé au second semestre 2019 la préparation du premier rapport national sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le développement durable jusqu'en 2030 (SNDD jusqu'en 2030) pour la période 2016-2019. Ce rapport illustrera également le niveau de mise en œuvre du Programme 2030 au Monténégro. Le rapport national sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la gestion intégrée des zones côtières du Monténégro (SN GIZC, 2015-2030) fera partie intégrante du premier rapport national sur la mise en œuvre de la SNDD jusqu'en 2030. En outre, au premier trimestre 2020, le ministère a lancé la préparation

---

<sup>1</sup> Décision IG.24/8 adoptée lors de la COP 21 : *Feuille de route pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre conformément à l'annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone.*

du premier rapport national sur la mise en œuvre du Nouveau programme urbain de l'ONU, en accordant une attention particulière à l'ODD 11 « Villes et communautés durables ». La date limite officielle pour la préparation de ce rapport est mars 2021.

11. Conformément aux orientations stratégiques de la SMDD 1.2 « Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, notamment la planification de l'espace maritime, pour prévenir et contrôler l'exploitation non durable des ressources en haute mer » et 2.1 « Promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes », et dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de la législation de l'Union européenne (UE) dans le domaine de la protection et de la gestion du milieu marin, le ministère du Développement durable et du Tourisme met en œuvre différents projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), tels que les projets FEM Adriatique et FEM C/AMP<sup>2</sup>. Le projet FEM Adriatique est un projet sous-régional mis en œuvre en Albanie et au Monténégro. Il soutient la mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée (Protocole GIZC) et de la Directive européenne sur la planification de l'espace maritime par la préparation du projet de planification de l'espace maritime au Monténégro, en appliquant l'approche écosystémique. Le projet FEM C/AMP soutient la création et la gestion efficaces des premières aires marines protégées (AMP) au Monténégro, en contribuant à leur désignation et à leur proclamation, mais aussi à la préparation des plans de gestion, aux formations des futurs gestionnaires, à l'infrastructure de gestion et à l'analyse du potentiel touristique de ces aires.

#### ***Maroc : le pacte d'exemplarité de l'administration***

12. Le premier axe stratégique de la SNDD vise à encourager l'administration publique à déployer une approche éco-responsable exemplaire afin d'encourager et de promouvoir les pratiques de développement durable auprès de tous les acteurs économiques et sociaux au niveau national. Un pacte d'exemplarité de l'administration a été mis au point et plusieurs actions ont été entreprises, dont l'élaboration d'un guide méthodologique et d'une boîte à outils à destination des départements ministériels ; l'adoption du pacte lors de la première réunion du Comité stratégique pour le développement durable (22 février 2019) sous la direction du chef du gouvernement ; la diffusion de la circulaire n° 08/2019 du chef du gouvernement à toutes les administrations publiques les incitant à préparer des audits environnementaux de leurs bâtiments ; l'introduction d'une nouvelle section dans le Prix Hassan II pour l'environnement consacrée aux administrations qui ont concrétisé le pacte ; la décision d'introduire des véhicules verts dans le parc automobile des administrations publiques pour atteindre au moins 10% des nouvelles acquisitions à partir de 2019. Les actions menées par la Division chargée de l'environnement se sont concentrées sur l'utilisation écologique des ressources telles que l'énergie, l'eau et le papier. La Division a réduit sa consommation d'eau de 50% en installant des robinets équipés de capteurs infrarouges, a produit 22% de sa consommation d'énergie électrique à partir d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques), a réduit sa consommation de carburant en achetant cinq voitures électriques en 2019 et a contribué au recyclage en mettant en place un système de tri du papier à la source. Pour de plus amples informations, consulter l'annexe I.

#### ***Turquie : Initiative « Zéro Déchet »***

13. Conformément à l'orientation stratégique 3.4 de la SMDD « Promouvoir une gestion durable des déchets dans le contexte d'une économie circulaire », l'initiative Zéro Déchet est mise en œuvre en Turquie depuis 2017. La législation « zéro déchet » et la législation sur la prévention des déchets marins ont été publiées en 2019. Conformément à la législation, toutes les provinces côtières ont préparé leur

---

<sup>2</sup> FEM Adriatique (*GEF Adriatic*) : Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique grâce à la planification de l'espace maritime : <https://www.thegef.org/project/implementation-ecosystem-approach-adriatic-sea-through-marine-spatial-planning>

FEM C/AMP (*GEF C/MPA*) : Promotion de la gestion des aires protégées par la protection intégrée des écosystèmes marins et côtiers dans la zone côtière du Monténégro : <https://www.thegef.org/project/promoting-protected-areas-management-through-integrated-marine-and-coastal-ecosystems>

propre plan d'action contre les déchets marins et ont commencé à le mettre en œuvre. Les sacs en plastique sont soumis à une taxe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. À ce jour, l'utilisation des sacs en plastique a diminué de 80% en Turquie. Le système de consigne des bouteilles sera obligatoire dès janvier 2021. Toutes ces pratiques visent à la fois à réduire les déchets et le taux de déchets qui atteignent la mer. En outre, le mouvement « Zero Waste Blue » a été lancé en 2019 sous les auspices de Mme Emine Erdoğan, épouse du président de la République de Turquie. Tous les citoyens, les ONG, les institutions concernées et les organes de presse ont été invités à contribuer à la protection de l'environnement marin et côtier et à accroître leurs efforts de sensibilisation. Les activités de sensibilisation du public sont toujours en cours dans le cadre du mouvement « Zero Waste Blue ».

## **B. Évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional sur les Consommation et Production Durables (CPD)**

14. Comme mandaté par la Décision IG.24/3, et sous la direction du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat entreprend les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action CPD. Des services de conseil ont été mobilisés pour aider le Secrétariat (Unité de coordination et CAR/CPD) à préparer et à réaliser les évaluations à mi-parcours participatives et basées sur des indicateurs.

15. Lors de sa 21<sup>e</sup> Réunion, le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé le Secrétariat à créer des synergies entre les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action CPD, développées en parallèle, et la préparation de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 du PNUE/PAM.

16. SMDD : En juillet et novembre 2020, le Secrétariat a informé le Comité des activités entreprises et des résultats préliminaires obtenus, notamment les projets de livrables suivants liés à l'évaluation à mi-parcours de la SMDD : « Plan de travail et calendrier, méthodologie, sources d'information et liste des parties prenantes à consulter » et « État des lieux et analyse des lacunes – Projet de rapport » (en anglais) (documents d'information UNEP/MED WG.483/Inf.3 et Inf.4).

17. Plan d'action CPD : La méthodologie détaillée de l'évaluation à mi-parcours basée sur des indicateurs a été préparée en juin-juillet 2020. On trouvera de plus amples informations sur ladite méthodologie dans le document de travail UNEP/MED WG.483/4.

## **C. Etudes d'évaluation**

### ***Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) des Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)***

18. À la suite de la consultation en ligne<sup>3</sup> des décideurs politiques et des parties prenantes sur le projet de Résumé à l'intention des décideurs (SPM) du Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) élaboré par le réseau d'Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC – [www.medecc.org](http://www.medecc.org)), et conformément à l'annexe IV de la décision IG.24/4, les membres du Comité de pilotage de la CMDD, les points focaux du Plan Bleu, les membres du Groupe d'experts sur le changement climatique (CEEG) et du Groupe de travail sur l'environnement de l'UpM, le Secrétariat, le Comité de pilotage et les auteurs principaux coordinateurs du MedECC, ainsi que les représentants du PNUE/PAM, du Plan Bleu et du Secrétariat de l'UpM ont participé à distance, le 22 septembre 2020, à la consultation plénière du MedECC sur le projet révisé de SPM.

19. L'objectif de la consultation plénière du MedECC était de s'assurer que les résultats du MAR1, tels que présentés dans le projet de SPM, étaient parfaitement compréhensibles et sans ambiguïté et que les observations tirées de la consultation en ligne précédente avaient été bien prises en compte. Lors du

---

<sup>3</sup> Avril-juin 2021 : voir le document de travail UNEP/MED WG.479/4 – 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (vidéoconférence, 13-14 mai 2020). Le secrétariat du MedECC a reçu 453 observations concernant le projet de SPM (268 observations de fond et 185 observations d'ordre éditorial) de la part de 21 gouvernements, décideurs et organisations partenaires. En outre, 196 observations ont été reçues sur le rapport complet du MAR1.

débat, les conclusions du projet révisé de SPM ont été examinées et sujets à débat afin de s'assurer que les résultats étaient formulés de manière claire et compréhensible et que l'évaluation de la documentation était transparente, objective, complète et pouvait être facilement communiquée aux décideurs.

20. La réunion a été ouverte par Mme Samia Ghali, Sénatrice et Deuxième adjointe à la Maire de Marseille, France. M. Gaetano Leone, Coordonnateur du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, a fait une déclaration introductive. À la suite de sa manifestation d'intérêt en tant que Vice-présidente de la CMDD et Point focal du Plan Bleu, l'Italie a désigné Mme Valentina Mauriello pour présider la session du matin. La session de l'après-midi était présidée par M. Grammenos Mastrojeni, Secrétaire général adjoint de l'UpM (énergie et action climatique). Des déclarations ont également été formulées par les représentants de la coprésidence de l'UpM (Jordanie et CE) et par M. Isidro González, Secrétaire général adjoint de l'UpM (eau, environnement et économie bleue).

21. Cet événement a constitué une étape importante dans le renforcement du dialogue science-politique dans notre région. Une centaine de participants ont contribué à un débat productif et significatif qui a abouti à un ensemble de conclusions et de recommandations, telles que reproduites à l'annexe II, et à une version finale du SPM, qui sera officiellement soumis pour examen aux organes consultatifs et décisionnaires respectifs du PNUE/PAM – Convention de Barcelone et de l'UpM, lors de la deuxième réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et les changements climatiques prévue en Egypte en 2021, de la Réunion des Points focaux du Plan Bleu (mai 2021), de la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD (juin 2021) et de la Réunion des Points focaux du PAM (septembre 2021) en vue d'une éventuelle approbation formelle lors de la COP 22 (décembre 2021).

22. Le SPM révisé est inclus dans le document d'information UNEP/MED WG.483/Inf.6.

#### ***Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED)***

23. En référence à une conclusion spécifique de la 89<sup>e</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (vidéoconférence, 22-23 avril 2020), les Points focaux du PNUE/PAM et du Plan Bleu ont été invités à vérifier l'absence d'inexactitudes techniques ou scientifiques dans le projet de rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED). Au total, 68 observations ont été reçues de la part de sept Parties contractantes et traitées par le Plan Bleu, qui a assuré le suivi de ce processus.

24. Le Secrétariat a assuré la liaison avec le siège du PNUE pour obtenir les numéros internationaux normalisés du livre (ISBN), conformément à la procédure standard pour les rapports approuvés par le Comité des publications du PNUE. Les numéros ISBN ont ensuite été intégrés dans les publications du RED.

25. Trois publications du RED, à savoir le rapport complet (anglais), le résumé à l'intention des décideurs (anglais et français) et les messages clés (anglais et français) ont été publiés sous la forme de publications du PNUE : voir le document d'information UNEP/MED WG.483/Inf.1/Rev.1. À la demande du Secrétariat, la page de ressources du RED sur le site du PNUE renvoie à la page de téléchargement du site du Plan Bleu, ce qui en fait le principal point d'accès aux publications, infographies, brochures, vidéos et autres supports de communication du RED. Voir : <https://planbleu.org/soed/> et <https://www.unep.org/resources/report/state-environment-and-development-mediterranean>.

26. Le Secrétariat a demandé que le RED reçoive une visibilité adéquate avec le soutien de la Division de la communication du PNUE, en soulignant le fait que le rapport fournira aux décideurs des informations qu'ils pourront utiliser pour orienter les politiques vers des voies plus durables et pour reconstruire plus vert dans le contexte de la reprise après la contraction économique causée par la pandémie de COVID-19. Une possibilité de présenter le rapport aux médias régionaux et internationaux lors d'un point presse organisé conjointement par le PNUE et la CE pendant la Semaine verte de l'UE (20-22 octobre 2020) a été identifiée.

27. Le RED a été présenté aux représentants des médias internationaux et régionaux le 21 octobre 2020 lors d'un point presse organisé conjointement par le PNUE et la CE dans le cadre de la Semaine verte de l'UE sur le thème de « La biodiversité à l'ordre du jour international »<sup>4</sup>, et animé par M. Chris Burns, expert international des médias<sup>5</sup>.

28. Le Secrétariat a travaillé avec le PNUE pour préparer le communiqué de presse<sup>6</sup>, qui a été publié le 19 octobre 2020 en même temps que le dossier de presse préparé par le Plan Bleu. Le communiqué de presse et le dossier de presse reprennent les principales conclusions du RED et réitèrent un appel à une renaissance verte en Méditerranée, sur la base des éléments contenus dans le rapport. La diffusion du communiqué de presse, conjuguée à la présentation du RED par M. Gaetano Leone, Coordonnateur du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, et M. François Guerquin, Directeur du Plan Bleu, lors du point presse, a généré une importante couverture médiatique, notamment de la part des médias des pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée.

29. Le RED a également attiré l'attention du monde entier lorsque le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU en a fait mention lors de la réunion d'information de la mi-journée<sup>7</sup> et lors qu'il a été publié sur le site web mondial des Nations Unies et ses comptes sur les réseaux sociaux<sup>8</sup>. En outre, le Secrétariat a reçu une demande d'importation du RED dans la bibliothèque mondiale de l'ONU (iLibrary).

30. Le Plan Bleu a organisé un événement sur le lancement de la version française du RED au cours de la vidéoconférence virtuelle science-politique, laquelle était fortement axée sur les changements climatiques et environnementaux : Conférence virtuelle Med2020, 16-18 novembre 2020. Cet événement de trois jours a offert une occasion unique de procéder à un échange approfondi entre les milieux académique et politique, et d'engager un débat substantiel pour combler les lacunes en matière de connaissances identifiées dans le RED.

### *Étude de prospective MED 2050*

31. Le Secrétariat (Plan Bleu) met en œuvre la feuille de route révisée de l'étude prospective MED 2050, telle qu'elle figure en annexe III de la décision IG.24/4 adoptée lors de la COP 21.

32. En raison des difficultés de mobilisation des ressources financières externes et de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné une diminution du nombre de membres du personnel disponibles, compliqué le recrutement d'un expert en chef et rendu impossible la tenue de réunions en présentiel (restrictions de déplacement), la mise en œuvre de la feuille de route a été retardée. Par conséquent, la finalisation du module 1 « Tendances, perturbations et signaux faibles », dont la préparation des résultats finaux était prévue pour le premier semestre 2020, sera reportée à 2021.

33. MED 2050 étant un exercice participatif, le Plan Bleu a structuré la participation des experts et des représentants des Parties contractantes comme suit :

(i) Un comité de pilotage a été mis en place. Les parties contractantes ont été invitées, sur la base du programme de représentation du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone, à participer à ce comité qui travaillera sur les résultats préliminaires de l'exercice MED 2050, principalement sur les rapports techniques produits pour les quatre modules de MED 2050 ;

(ii) Un groupe de prospective a été constitué et rassemble plus de 25 experts travaillant sur différents sujets liés au développement durable. Le groupe comprend également des représentants des réseaux des

---

<sup>4</sup> <https://www.eventbrite.co.uk/e/green-week-eu-un-briefing-towards-a-new-global-biodiversity-framework-tickets-123002745523>

<sup>5</sup> <https://twitter.com/cwburnstorm>

<sup>6</sup> <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/press-release/mediterranean-basin-facing-irreversible-environmental-damage-warns>

<sup>7</sup> <https://bit.ly/31GFECL>

<sup>8</sup> <https://twitter.com/UN/status/1318961746954969089>



jeunes concernés. Au cours de deux ateliers virtuels (6 mai et 13-14 octobre 2020), les membres du groupe de prospective ont réfléchi aux principales tendances, aux perturbations et aux signaux faibles liés à l'avenir de la région méditerranéenne. Les résultats sont en cours de compilation dans le rapport technique du module 1 de MED 2050. Une troisième réunion virtuelle du groupe de prospective est prévue le 2 décembre 2020 ;

(iii) **Réseau MED 2050** : Les parties contractantes sont invitées à identifier les parties prenantes nationales intéressées à contribuer au réseau MED 2050 par l'intermédiaire de la plateforme et de la newsletter MED 2050, et en participant aux enquêtes ou aux ateliers MED 2050.

34. Le Plan Bleu a renforcé ses ressources humaines dédiées à MED 2050 avec un chargé de programme en chef à plein temps (octobre 2020) et un programme doctoral (septembre 2020).

35. Le Plan Bleu a réalisé plusieurs productions et publications relatives à MED 2050 : le logo MED 2050, la première édition de la newsletter MED 2050, la plateforme en ligne MED 2050, le cadre systémique conceptuel MED 2050, un rapport technique MED 2050 sur les perspectives démographiques en Méditerranée, un rapport technique MED 2050 comparant les prévisions de l'exercice de prospective de 2005 du Plan Bleu à la situation actuelle, le compendium MED 2050 des tendances de long terme<sup>9</sup>.

36. Le Plan Bleu a poursuivi la mobilisation des ressources pour MED 2050. Un soutien est accordé par le Ministère français de la Transition écologique et solidaire pour les frais de personnel. La Région française Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur a en outre cofinancé une réplique de MED 2050 à l'échelle locale de cette région et, potentiellement, dans une autre région d'un pays du sud de la Méditerranée. Le Plan Bleu reste engagé dans des activités complémentaires de mobilisation de ressources.

#### **D. Initiatives phares de la SMDD**

##### ***Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert***

37. Faisant suite à la décision IG.24/3 qui mandate le Secrétariat pour lancer la première édition du Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert, le Secrétariat (CAR/CPD) a continué à agir selon le plan de travail dont discuté lors de la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.

38. Le CAR/CPD a préparé un cahier des charges pour le recrutement d'une équipe de communication qui soutiendra la définition de l'identité visuelle du Prix et la stratégie de diffusion et de participation des parties prenantes. Le recrutement est terminé. Les propositions de nom et de logo du Prix sont en cours de préparation. Les premières propositions pour le nom du prix ont été faites et il a été décidé de développer davantage les propositions d'un nom « abstrait », accompagné d'un slogan spécifique. Le logo du Prix sera créé une fois le nom convenu.

39. Les critères de sélection et la plateforme en ligne pour les candidats sont également en cours de développement. En ce qui concerne les critères d'évaluation des candidatures, le CAR/CPD collabore actuellement avec un expert juridique en vue de finaliser leur élaboration et de s'assurer qu'ils seront adaptés au contexte et permettront une évaluation fiable des candidatures. Comme recommandé lors de la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, MedCities sera sollicité pour les critères concernant les autorités locales.

##### ***Évaluations régionales et échanges de connaissances sur les solutions de haute et basse technologie mises en œuvre avec succès pour réduire les déchets***

40. En soutien aux travaux des Secrétariats de l'UpM et du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, le MIO-ECSDE poursuit la préparation des activités envisagées dans le cadre du projet régional WES<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> <https://planbleu.org/en/projects/med-2050-towards-a-shared-vision-on-a-sustainable-mediterranean-in-2050-and-transition-issues/>

<sup>10</sup> Le projet de Soutien dans les secteurs de l'eau, dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (IEV) vise à protéger l'environnement et à améliorer la gestion des faibles ressources en eau en Méditerranée. [www.wes-med.eu](http://www.wes-med.eu);

financé par l'UE pour le lancement de l'initiative phare de la SMDD « *Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mis en œuvre avec succès en vue d'atteindre une réduction des déchets* ».

41. Les efforts ont été axés sur la préparation des termes de référence pour mobiliser des services de consultant aux fins de la préparation d'un rapport d'évaluation régional sur les meilleures pratiques disponibles et de leurs utilisations futures en matière de prévention et de gestion des déchets dans la région méditerranéenne, avec un possible référentiel en ligne à enrichir par des solutions existantes fondées sur des études de cas, des programmes et des projets, en synergie avec d'autres initiatives pertinentes.

42. Des services de conseil seront mobilisés en 2021 pour réaliser cette évaluation régionale.

***Gouvernance environnementale : Encourager l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès du public à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)***

43. En soutien aux travaux des Secrétariats de l'UpM et du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, le MIO-ECSDE, en collaboration avec MEPIELAN, a poursuivi la préparation d'activités dans le cadre du projet régional WES financé par l'UE pour lancer cette initiative phare de la SMDD sur la gouvernance environnementale afin d'encourager l'adhésion à la Convention d'Aarhus et sa mise en œuvre dans les pays méditerranéens.

44. Pour donner suite aux conclusions de la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, MEPIELAN a préparé, en collaboration avec MIO/ECSDE et le Secrétariat, un projet en trois volets comprenant :

- (i) un volet de recherche visant à produire un « document de débat fondamental » (document de travail) sur les aspects juridiques, de gouvernance et de politique du programme méditerranéen d'adhésion à la Convention d'Aarhus, identifiant tous les aspects de l'interaction bénéfique entre la convention d'Aarhus et l'Accord régional d'Escazu ;
- (ii) un volet atelier, avec l'organisation d'un atelier interdisciplinaire d'experts de deux jours pour débattre du document de travail et identifier les priorités et les conséquences liées à la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus dans les pays méditerranéens, ainsi que les options pour une négociation efficace du Programme d'adhésion méditerranéen ;
- (iii) un volet communication, visant à élaborer un rapport à l'intention de la CMDD basé sur les deux missions ci-dessus, à lancer le Programme d'adhésion méditerranéen, à diffuser des articles d'opinion et à promouvoir des publications, y compris un événement parallèle pour lancer le Programme d'adhésion méditerranéen.

45. Ces activités seront mises en œuvre dans le cadre du protocole d'accord récemment signé entre le Centre MEPIELAN/Université Panteion d'Athènes (Grèce) et MIO/ECSDE.

***Gouvernance environnementale : Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords environnementaux, y compris les évaluations d'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques***

46. La proposition de projet de MEPIELAN, provisoirement intitulée « Intégration de l'approche de confiance du public (public trust approach – PTA) dans le système de la Convention de Barcelone pour la mise en œuvre de l'Initiative phare 6.3.5 de la SMDD », s'appuie sur un processus en trois étapes :

- (i) analyse de l'approche de confiance du public et de son applicabilité au système PNUE/PAM – Convention de Barcelone (volet recherche) ;

(ii) identification des priorités pour l'application de l'approche de confiance du public aux politiques et instruments du PNUE/PAM – Convention de Barcelone en vue de son intégration durable par le biais d'un atelier d'experts internationaux (volet atelier) ;

(iii) développer et promouvoir un « Programme pour l'applicabilité de l'approche de confiance du public à la gouvernance durable du système de la Convention de Barcelone », comprenant un rapport à l'intention de la CMDD, une diffusion efficace par tous les moyens disponibles, et une publication pertinente auprès d'un éditeur prestigieux (volet rapport et communication).

47. ***Prix Istanbul des villes méditerranéennes respectueuses de l'environnement – Troisième édition (2020-2021)***

48. Le ministère turc de l'Environnement et de l'Urbanisation a généreusement confirmé son soutien continu en finançant le Prix pour la troisième édition en 2020-2021, conformément au programme de travail et au budget du PNUE/PAM pour 2020-2021 (décision IG.24/14).

49. Le Secrétariat procède à la mise en œuvre du *projet de feuille de route, du calendrier provisoire et de la communication relatifs au processus de nomination et de sélection pour la troisième édition (2020-2021) du Prix d'Istanbul pour les villes méditerranéennes respectueuses de l'environnement*, tel que discuté au cours de la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD. Cela comprend divers éléments et activités de communication visant à maximiser l'audience et le nombre de villes candidates.

50. L'appel aux villes candidates a été lancé à l'occasion du Jour de la côte méditerranéenne, le 25 septembre 2020, ainsi que des actions de communication par le truchement des réseaux sociaux. La période de candidature prendra fin le 25 janvier 2021. Voir : <https://www.unenvironment.org/unepmap/istanbul-environment-friendly-city-award>.

51. Les documents relatifs au Prix sont en cours de traduction en français afin de susciter un plus grand intérêt de la part des pays francophones.

**E. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration des indicateurs de consommation et production durables**

52. Conformément à la décision IG.24/3 adoptée lors de la COP 21, le tableau de bord méditerranéen de la durabilité contient une liste révisée de 28 indicateurs, dont la plupart correspondent ou sont liés aux indicateurs des ODD. A travers la décision IG.24/3, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat (Plan Bleu) de renseigner les indicateurs, en utilisant les sources d'information et de données existantes. La COP 21 a également demandé au Secrétariat, par l'intermédiaire du Plan Bleu et du CAR/CPD, d'intégrer la liste des indicateurs de CPD dans le tableau de bord.

53. Sur la base de ce mandat, le Plan Bleu a engagé les travaux pour produire en 2021, en vue de la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, une version actualisée des fiches d'analyse des indicateurs.

54. Le CAR/CPD a mobilisé des compétences externes pour soutenir le travail de mise à jour et d'enrichissement de la liste des indicateurs de CPD, au vu de l'évolution de la situation au niveau mondial. Les indicateurs de CPD sont en cours de calcul en vue de la production de fiches techniques et analytiques qui viendront enrichir les ressources de l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement géré par le Plan Bleu<sup>11</sup>. Tout en évitant tout chevauchement entre les deux listes d'indicateurs, l'intégration des indicateurs de CPD devrait renforcer le tableau de bord et l'observatoire sur les sujets d'économies verte, bleue et circulaire.

55. À la suite des conclusions de la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) continue d'approfondir sa réflexion sur la disponibilité des données au niveau national en tenant compte, entre autres, du cadre mondial d'indicateurs tel que figurant dans l'examen approfondi de 2020 mené par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des

---

<sup>11</sup> <http://obs.planbleu.org/>

indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD), des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD, du Portail *Environment Live* du PNUE, etc.

56. En mai 2020, le Plan Bleu a publié un « document de 4 pages » intitulé « [La crise du COVID-19 en Méditerranée : nouveau risque majeur ou opportunité de reconstruction ?](#) ». Bien que les statistiques restent provisoires, ce document livre une analyse prudente de la crise sanitaire qui touche les pays méditerranéens. Ce document sert de fondation au lancement des premières réflexions sur le développement d'indicateurs pour suivre les répercussions de la crise de la COVID-19 dans la région et les pays méditerranéens, tel que recommandé par la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.

57. En complément des travaux sur les indicateurs de la SMDD et de CPD, le Secrétariat, y compris MED POL, le Plan Bleu et le CAR/Info ont pu échanger, en juin et juillet 2020, avec la Branche du PNUE chargée du développement des capacités et de l'innovation (Unité des ODD et des statistiques) et la Branche Big Data (Unité World Environment Situation Room / WESR) pour engager une collaboration sur le suivi et l'évaluation, par exemple sur le rapportage, les indicateurs, la prospective, etc. Les possibilités de collaboration future portent sur les sujets suivants : interconnexion entre le système d'information du PNUE/PAM (système Info PAM) (par exemple, plates-formes de partage de données et de connaissances et leur interopérabilité, dictionnaires de données, harmonisation de la méthodologie des indicateurs et de la collecte et du traitement des données, etc.), études de suivi et d'évaluation des ODD, en particulier sur les indicateurs des ODD dont le PNUE est garant, éventuel dossier de prospective sur le programme MED 2050. Le Secrétariat assurera le suivi de ces perspectives prometteuses.

#### **F. Structures et processus pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD dans les pays méditerranéens**

58. À la suite d'une conclusion spécifique de la 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat a assuré la liaison avec huit Parties contractantes afin de recueillir leurs contributions en vue d'achever la consultation en ligne des membres de la CMDD sur la transposition des ODD au niveau national. Sur la base des éléments recueillis auprès de 16 pays méditerranéens, le Secrétariat a rédigé un document de synthèse, soumis au Comité pour examen au titre du point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques (voir les documents de travail UNEP/MED WG.483/4 et WG.483/5).

59. Le Secrétariat assurera le suivi avec Chypre, la Libye, Monaco, la Slovaquie et l'Espagne pour conclure ce processus et finaliser le document en vue de la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD.

#### **G. Coopération et partenaires**

60. Depuis mai 2020, le Secrétariat participe aux réunions mensuelles du Groupe de coordination du PNUE sur l'économie bleue durable (EBD), qui a été créé par la Branche Eaux douces et marines de la Division des écosystèmes. En collaboration avec les programmes des mers régionales et d'autres partenaires, le Groupe de coordination sur l'EBD soutient le développement des travaux sur l'EBD du PNUE, la coordination, l'intégration et la synthèse des flux de travail, la consolidation et la communication des résultats pour l'ensemble du PNUE. Le Groupe de coordination de l'EBD soutient l'initiative d'économie bleue durable du PNUE, qui vise à faciliter les avantages économiques, sociaux et environnementaux durables des océans. L'un des principaux objectifs de l'initiative est de soutenir la réponse stratégique du PNUE à la COVID-19, en établissant une reprise qui fait des océans un espace opérationnel sûr de la planète pour l'humanité et contribue à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

61. Au printemps 2020, le Secrétariat a été invité à réagir au projet de Stratégie pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et sur sa stratégie de communication, coordonnée conjointement par le PNUE et la FAO. Des contributions ont été fournies par le Secrétariat, y compris toutes les composantes du PNUE/PAM, et ont été soumises à l'équipe de la Décennie des Nations Unies. Le 15 septembre 2020, le Secrétariat a participé au webinaire de la Décennie des Nations

Unies pour la restauration des écosystèmes intitulée « Dévoilement de stratégie et lancement de l'engagement » (*Strategy Reveal and Engagement Kickstarter*)<sup>12</sup>, lors duquel ont été présentées la stratégie et les possibilités de participation de ses partenaires. Le PNUE/PAM est également en contact avec le groupe de travail sur les meilleures pratiques mis en place par la FAO et continuera de suivre la question d'une possible collaboration – en particulier sur la manière de diffuser plus largement les meilleures pratiques du PNUE/PAM dans le cadre de la Décennie des Nations Unies, et plus généralement, d'échanger des meilleures pratiques entre les régions. Le Secrétariat assurera un suivi avec le PNUE et la FAO.

62. À la suite de l'atelier méditerranéen « La mer Méditerranée dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons » (*The Mediterranean Sea We Need for the Future We Want*)<sup>13</sup> coorganisé du 21 au 23 janvier 2020 à Venise, en Italie, par la Commission océanographique italienne (COI), la Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI), la Commission européenne, la Commission méditerranéenne des sciences (CIESM), et le PNUE/PAM, en collaboration avec l'Initiative BlueMed, dans le cadre de la phase préparatoire de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), le Secrétariat assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives au Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) du PNUE/PAM et au Rapport 2023 sur l'état de la qualité en Méditerranée, qui serviront de base aux pays méditerranéens pour une évaluation harmonisée et commune du milieu marin et côtier, y compris la mise en œuvre de l'ODD 14 et l'établissement de rapports à ce sujet.

63. Le Secrétariat, y compris les composantes du PNUE/PAM (MED POL et CAR/ASP), a contribué à la préparation du rapport sur les mers régionales, dans le cadre de l'ODD 14, en vue de la prochaine conférence de l'ONU sur l'Océan. Des études de cas méditerranéennes liées au plan régional sur les déchets marins et à la feuille de route pour un réseau écologiquement représentatif et géré de façon efficiente d'aires marines protégées seront incluses dans ce rapport et détaillées dans son annexe complémentaire.

64. En septembre 2020, le Secrétariat a apporté une importante contribution, basée sur les engagements de la Déclaration ministérielle de Naples et d'autres documents stratégiques pertinents du PNUE/PAM, à la consultation de l'UpM (questionnaire en ligne) sur les domaines thématiques prioritaires communs de l'après 2020 pour le programme d'action de l'UpM. Les principaux axes thématiques et actions clés feront partie du programme environnemental de l'après-2020, c'est-à-dire le programme « Greener Med 2030 » de l'UpM et le plan d'action de l'UpM pour le climat.

65. En août 2020, le Secrétariat a rejoint la plateforme EU4Ocean en tant que membre fondateur. La [Coalition européenne pour les océans \(EU4Ocean\)](#) a été lancée le 8 juin 2020, à l'occasion de la Journée mondiale de l'Océan. Soutenue par la Commission européenne, cette initiative met en relation des organisations, des projets et des personnes qui contribuent à la connaissance et à la gestion durable des océans, en renforçant la sensibilisation du public et la défense d'un océan sain dans toute l'Union européenne.

## H. Sensibilisation, information et communication

66. Le site Web remanié du PNUE/PAM, avec une nouvelle mise en page, une structure révisée et de nouveaux contenus, est en ligne depuis juin 2020. Il comprend des pages consacrées à la SMDD<sup>14</sup>, avec une attention particulière accordée aux initiatives phares de la SMDD, au tableau de bord méditerranéen de la durabilité et au mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER), et au Prix Istanbul pour les

<sup>12</sup> <https://www.unenvironment.org/events/webinar/un-decade-ecosystem-restoration-strategy-reveal-and-engagement-kickstarter>

<sup>13</sup> <https://www.cnr.it/it/news/9212/un-decade-of-ocean-science-for-sustainable-development-2021-2030-mediterranean-workshop-the-mediterranean-sea-we-need-for-the-future-we-want>

<sup>14</sup> <https://www.unenvironment.org/unepmap/what-we-do/mediterranean-strategy-sustainable-development-mssd>

villes respectueuses de l'environnement<sup>15</sup>. Une lettre a été envoyée en octobre 2020 pour informer les Parties contractantes et les partenaires, dont les membres de la CMDD, que le nouveau site Web était accessible sur [www.unepmap.org](http://www.unepmap.org) et [www.unep.org/unepmap](http://www.unep.org/unepmap), pour leur demander de partager leurs observations et réactions en tant qu'utilisateurs principaux du site Web.

67. Lancé en octobre 2019 avec le hashtag #BarcelonaConvention, le compte twitter du PNUE/PAM approche le cap des 1 000 abonnés, principalement des chercheurs, des praticiens et des comptes institutionnels dans le domaine de l'environnement et du développement. Grâce à sa présence sur Twitter, le PNUE/PAM renforce la visibilité du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone (et donc du travail de la CMDD) sur cette plateforme majeure, sur laquelle sont présents la plupart des acteurs institutionnels de la gouvernance environnementale dans la région méditerranéenne.

68. À l'occasion de la Journée de la côte méditerranéenne (le 25 septembre), dans les circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a coordonné une campagne numérique<sup>16</sup> qui s'est articulée autour d'une page Web thématique développée par le PAP/RAC et le CAR/INFO, avec une mine d'informations sur l'état des côtes méditerranéennes et sur ce que le public peut faire pour aider à réduire la pression exercée sur celles-ci.

69. Le 21 septembre 2020, le rapport préparé conjointement par l'Agence européenne de l'environnement (AEE) et le PNUE/PAM « Vers une mer Méditerranée plus propre : une décennie de progrès » a été lancé<sup>17</sup>. Il s'agit de la deuxième évaluation conjointe AEE-PNUE/PAM dans le cadre de l'initiative Horizon 2020 de l'UpM pour une Méditerranée plus propre (H2020), financée par l'UE.

70. Le 15 septembre 2020, à l'occasion de la 7<sup>e</sup> Réunion du groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue, la réponse stratégique du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 a été présentée par M. Gaetano Leone, Coordonnateur du PNUE/PAM – Convention de Barcelone.

71. Le 7 septembre 2020, à l'occasion d'un événement mondial en ligne organisé par le PNUE pour marquer la première édition de la [Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus](#), Mme Inger Andersen, la Directrice exécutive, a salué l'engagement des Ministres méditerranéens de l'Environnement et a salué l'effort continu entrepris par les Parties contractantes pour améliorer la qualité de l'air en Méditerranée grâce à la *Feuille de route pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre conformément à l'annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone (Med SOx ECA)*, approuvée lors de la COP 21. Le Secrétariat a également marqué la première édition de la Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus avec l'article suivant : [Plaidier en faveur d'une meilleure qualité de l'air sur les côtes méditerranéennes](#).

72. Le 26 août 2020, le Secrétariat a publié une édition ouverte (op-ed) par le Coordonnateur sur [La brise qui pourrait annoncer une renaissance verte en Méditerranée](#). En outre, l'article d'opinion [A beacon of hope](#) (une tranche d'espoir) de M. Gaetano Leone, est paru pour la première fois en espagnol dans [El País](#) le 12 août 2020.

73. Le 15 juillet 2020, Mme Leticia Carvalho, Directrice de la branche Eaux douce et marine de la Division des écosystèmes du PNUE et des Composantes du PNUE/PAM (CAR/ASP et REMPEC) ont participé en tant qu'intervenants à l'édition 2020 du [Forum Mondial de la Mer](#), à Bizerte, en Tunisie. Le forum était présidé par M. Pascal Lamy, président de la mission « Océan sain (*Healthy Ocean*) » de la Commission européenne.

74. Le 15 juillet 2020, Mme Tatjana Hema, Coordonnatrice adjointe du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, a participé à un événement virtuel organisé par le Comité marocain de l'Union internationale

<sup>15</sup> <https://www.unenvironment.org/unepmap/istanbul-environment-friendly-city-award>

<sup>16</sup> <http://www.info-rac.org/coastday>

<sup>17</sup> <https://www.unenvironment.org/unepmap/news/press-release/stronger-joint-efforts-needed-achieve-cleaner-mediterranean>

pour la conservation de la nature (UICN) pour débattre des défis environnementaux et de développement auxquels était confrontée la région méditerranéenne.

75. De juillet à octobre 2020, le Secrétariat a présenté plusieurs rapports d'avancement relatifs aux engagements volontaires relatifs à l'ODD 14 et enregistrés à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les Océans de 2017. Voir le registre des engagements volontaires en ligne à l'adresse suivante : <https://oceanconference.un.org/commitments/>.

76. Le 24 juin 2020, le Secrétariat a annoncé le « [Programme pour la mer Méditerranée \(MedProgramme\) : renforcer la sécurité environnementale](#) », une initiative de 43 millions de dollars financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le but de réduire les principales pressions environnementales, de renforcer la résilience au climat et la sécurité de l'eau, et d'améliorer la santé et les moyens de subsistance des populations côtières dans la région méditerranéenne.

77. Le 8 juin 2020, à l'occasion de la [Journée mondiale des océans en Méditerranée](#), le Secrétariat a publié un message de M. Gaetano Leone, Coordonnateur du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, qui a également participé au webinaire *Quelles solutions pour lutter contre la pollution plastique des océans ?* organisé par l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), avec la participation de Mme Brune Poirson, ancienne Secrétaire d'État auprès du ministère français de la Transition écologique et solidaire, France.

78. En juin 2020, le Secrétariat a publié la [Réponse stratégique du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19](#). Pour de plus amples informations, consulter le document de travail UNEP/MED WG.483/4.

79. En juin 2020, la lettre d'information trimestrielle du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone [MED News 02/2020](#) a été publiée en ligne sur le site web du CAR/Info.

80. Enfin, le Secrétariat a lancé plusieurs activités de sensibilisation sur le thème « Reconstruire plus vert » en vue de la reprise après la crise de la COVID-19. La « renaissance verte » est un concept créé dans le cadre de cet effort et est apparue dans les produits de promotion. Le message sur la nécessité d'investir dans un avenir plus durable et plus résilient en Méditerranée n'a cessé d'être véhiculé dans les messages du PNUE/PAM, y compris dans les déclarations faites par le coordinateur lors d'événements régionaux. Une page Internet intitulée « Six façons dont le système PNUE/PAM peut promouvoir une renaissance verte en Méditerranée » (*Six ways in which UNEP/MAP can support a green renaissance in the Mediterranean*) a réaffirmé la pertinence et la capacité du système à aider les Parties contractantes à reconstruire plus vert<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> <https://www.unenvironment.org/unepmap/news/news/six-ways-which-unepmap-can-support-green-renaissance-mediterranean>

**Annexe I**

**Maroc – Le Pacte de l'exemplarité de l'administration**



## **Annexe I : Maroc – Le Pacte de l'exemplarité de l'administration**

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) du Maroc vise à accélérer la transition vers une économie verte et inclusive d'ici 2030. Pour concrétiser cette vision, la SNDD a identifié 7 enjeux qui ont été déclinés en 31 axes stratégiques et 137 objectifs.

Le premier axe stratégique de la SNDD vise à inciter l'administration publique à être exemplaire en matière de développement durable. En effet, elle doit donner l'exemple et déployer une démarche éco-responsable pour encourager et promouvoir les bonnes pratiques de développement durable auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à l'échelle nationale.

Pour ce faire, un Pacte de l'Exemplarité de l'Administration (PEA) a été élaboré en fixant six objectifs stratégiques à atteindre, à savoir :

- Objectif n°1 : Généraliser les démarches environnementales au sein des bâtiments publics ;
- Objectif n°2 : Inscrire les administrations publiques dans la logique de gestion et valorisation des déchets ;
- Objectif n°3 : Renforcer les initiatives d'un « État employeur responsable » ;
- Objectif n°4 : Intégrer une approche participative et améliorer la transparence ;
- Objectif n°5 : Promouvoir une commande publique durable et responsable ;
- Objectif n°6 : Développer l'exemplarité des acteurs publics en matière de mobilité.

Pour opérationnaliser le PEA, plusieurs actions ont été entreprises notamment :

- ✓ L'élaboration d'un guide méthodologique et des fiches d'orientation constituant une boîte à outils et mis à la disposition des départements ministériels ;
- ✓ L'adoption du PEA et son guide méthodologique lors de la première réunion du Comité Stratégique de Développement Durable tenue le 22 février 2019 sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement ;
- ✓ L'envoi de la circulaire n° 08/2019 de Monsieur le Chef du Gouvernement à toutes les administrations publiques les incitant à élaborer l'audit environnemental de leurs bâtiments et à proposer un Plan Ministériel de l'Exemplarité de l'Administration (PMEA) ;
- ✓ L'introduction d'une nouvelle rubrique dans le prix Hassan II pour l'Environnement dédiée aux administrations qui ont concrétisé les objectifs du PEA ;
- ✓ La prise de la décision d'introduire les véhicules verts dans le parc de l'administration publique pour atteindre au moins 10% des nouvelles acquisitions à partir de 2019.

Les actions entreprises en relation avec le PEA au niveau du Département de l'Environnement ont permis de rationaliser l'utilisation des ressources dont l'énergie, l'eau et le papier. En effet, le Département de l'Environnement a pu :

- ✓ Réduire sa consommation des ressources en eau de 50% en mettant en place des robinets à capteur infrarouge ;
- ✓ Produire 22% de sa consommation en énergie électrique à partir des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques) ;
- ✓ Réduire sa consommation de carburant à travers l'achat de cinq voitures électriques pour l'année 2019 ;
- ✓ Contribuer au recyclage en mettant en place un système du tri de papier à la source ;
- ✓ Rationaliser l'utilisation du papier à travers la mise en place d'une application de gestion électronique.

**Annexe II**

**Conclusions et Recommandations adoptées lors de la réunion de Consultation plénière sur le  
Résumé à l'intention des décideurs (SPM) du Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée  
(MAR1) élaboré par le réseau d'Experts méditerranéens sur le changement climatique et  
environnemental (MedECC)**

**22 Septembre 2020 (Marseille, France, et en ligne)**

**Annexe II : Conclusions et Recommandations adoptées lors de la réunion de Consultation plénière sur le Résumé à l'intention des décideurs (SPM) du Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1) élaboré par le réseau d'Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC). 22 Septembre 2020 (Marseille, France, et en ligne)**

*Les Points focaux du Groupe d'experts sur le changement climatique (CCEG) de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le Groupe de travail sur l'environnement de l'UpM, les Points focaux du Centre d'Activités Régionales Plan Bleu (Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée – PNUE/PAM), les Membres du Comité de Pilotage de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), en tant que participants à la Consultation plénière sur le résumé à l'intention des décideurs (SPM) du Premier Rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1) élaboré par le réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC),*

*Rappelant* la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 de la Convention cadre sur le changement climatique des Nations Unies,

*Rappelant également* la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du 15 mars 2019, UNEP/EA.4/res.23, intitulée « Suivi de l'environnement mondial : renforcement de l'interface science-politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement et approbation du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial »,

*Rappelant en outre* la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025 et son Objectif 4 "le changement climatique en tant que priorité en Méditerranée", le Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique pour les aires côtières et marines méditerranéennes, et la 1<sup>ère</sup> Déclaration ministérielle de l'UpM sur le changement climatique et environnemental (Athènes, Grèce, 13 avril 2014),

*Eu égard à* la Convention de Barcelone pour la Protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles, et en particulier l'Article 4 sur les obligations générales,

*Rappelant* la Décision IG.24/4 sur les Études d'évaluation adoptée lors de la 21<sup>ème</sup> Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), approuvant les éléments de la « Feuille de route pour la consultation des décideurs et des parties prenantes sur le Premier Rapport d'évaluation de l'état actuel et des risques des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée », tel qu'énoncé dans l'Annexe IV de cette Décision,

1. *Se félicite* pour le travail entrepris par les membres du réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC), en particulier ses coordinateurs, ses auteurs et son secrétariat, pour la préparation du Premier Rapport d'Évaluation sur la Méditerranée (MAR1) du MedECC et de son Résumé à l'intention des Décideurs (SPM) ;
2. *Reconnaissent* l'importance de l'Interface Science – Politique – Société développée par MedECC en collaboration avec les Secrétariats de l'UpM et du PNUE/PAM et du Plan Bleu, et *se félicite* du processus inclusif mis en œuvre pour consulter la communauté scientifique, les représentants gouvernementaux, les décideurs et les parties prenantes sur les conclusions de MAR1 ;
3. *Conviennent*, de manière consensuelle, que la consultation Plénière n'a identifié aucune inexactitude ou erreur concrète dans le SPM ;
4. *Invitent* le secrétariat de l'UpM à soumettre pour considération et approbation le SPM à la prochaine réunion ministérielle sur l'Environnement et le Changement Climatique, qui devrait se tenir en Egypte ;

5. *Invitent également* le Secrétariat du PNUE/PAM – Convention de Barcelone à soumettre pour considération et approbation le SPM aux Parties Contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur 22<sup>ème</sup> réunion qui aura lieu à Antalya, en Turquie, en décembre 2021 ;
  6. *Encouragent* le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone à considérer les résultats du travail de MedECC dans les versions préliminaires des décisions de la COP 22 et dans la Stratégie à moyen-terme 2022-2027 du PNUE/PAM ;
  7. *Encouragent également* le Secrétariat du MedECC, les institutions et les partenaires à procéder en temps voulu à la publication du SPM et d'utiliser ses messages clefs en vue d'une large diffusion et d'une campagne de communication, ciblant décideurs, autres parties prenantes et citoyens, appuyant des processus décisionnels et de sensibilisation du public au niveau régional, national et local dans la région méditerranéenne.
-